

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

AVIS PUBLIC

AVIS est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité d'Hébertville, que :

Le « **Règlement 519-2019 augmentant le fonds de roulement de la Municipalité** » a été adopté lors du Conseil municipal du 19 août 2019;

Ledit règlement est déposé au bureau situé au 351 rue Turgeon Hébertville, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance durant les heures d'affaires, du lundi au vendredi.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À HÉBERTVILLE, ce 20^{ième} jour d'août deux mille dix-neuf.


Sylvain Privé
Directeur général et
secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sylvain Privé, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Roberval, certifie sous mon serment d'office que l'avis de promulgation ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de ville, à l'Église, au bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20^{ième} jour d'août deux mille dix-neuf


Sylvain Privé
Directeur général et
secrétaire-trésorier